

## ***Commune de Rémy (Oise)***

**DOSSIER DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT  
D'EXPLOITATION D'INSTALLATION CLASSÉE  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE  
(RUBRIQUE 2510-1)**



# **Note de présentation non technique**

JUILLET 2021

# **1. PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET**

## **1.1 PRESENTATION**

Cette étude d'impact a pour objet d'apprécier les effets directs et indirects, temporaires ou permanents sur l'environnement du renouvellement de l'autorisation d'exploitation d'une zone de matériaux sableux sur le territoire de la Commune de Rémy dans le département de l'Oise.

Le renouvellement de l'autorisation d'exploitation de carrière, sollicité par PIVETTA BTP, porte sur une superficie de 2.5 hectares environ pour une superficie totale exploitable de 2 hectares. Le renouvellement de l'autorisation est demandé pour une période de 10 ans.

## **1.2 ETAT INITIAL DU SITE**

L'analyse des effets sur l'environnement porte sur la faune et la flore, les sites et les paysages, le sol, l'eau, l'air, le climat, les milieux naturels et les équilibres biologiques, sur la protection des biens et du patrimoine culturel, sur la commodité du voisinage (bruits, vibrations, odeurs, émissions lumineuses), sur l'hygiène, la sécurité et la salubrité publique.

Les terrains concernés par la carrière ont été exploités et aménagés (ancienne carrière) ou sont occupés par des cultures qui ne comptent pas d'espèces végétales protégées. La périphérie du site ne présente pas non plus de richesses écologiques remarquables.

La faune (petits et grands mammifères, oiseaux, batraciens et insectes) est commune à la région.

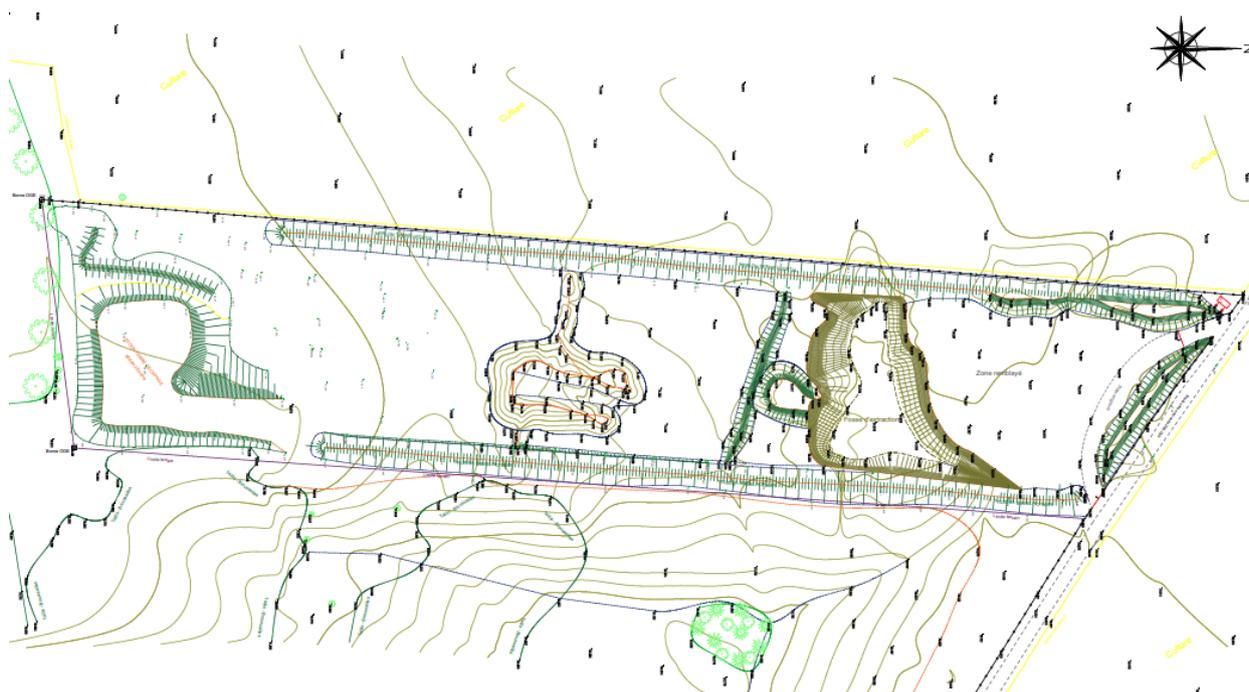
Au-delà de la voie SNCF, le village de Rémy à 500 m constitue le pôle d'habitations le plus proche du site d'extraction et la construction la plus proche est à 200 m au niveau de l'ancienne maison de garde-barrière.

## **1.3 DESCRIPTION DU PROJET**

Le gisement exploité est un affleurement de sables Thanétiens. Il s'agit principalement de sables verts et glaucaunieux. L'épaisseur moyenne du gisement est de 10 m, sous 0,30 m en moyenne de matériaux non utilisables (terres agricoles).

Le matériel utilisé sera constitué d'engins habituels de chantier soit : chargeur, pelle mécanique, camions de transport et remorques.

Les matériaux seront extraits à ciel ouvert et hors d'eau. Le transport des matériaux s'effectuera directement depuis la carrière vers les lieux de consommation.



**Figure 1 : Plan d'exploitation de la carrière**

## **1.4 EFFETS DU PROJET**

Sur le plan paysager, la carrière de sable exploite le sommet d'une butte visible depuis le village de Rémy. Les extractions au pied de la butte ne sont pas directement visibles et seuls les merlons de terres végétales qui entourent le site seront perceptibles. Le Bosquet Souplet au Sud-Est sert néanmoins d'arrière-plan paysagé pour le site de la carrière.

Le captage d'alimentation en eau potable (AEP) le plus proche est le captage de Francières situé au Nord-Ouest à environ 4 km du site en amont hydraulique.

Les effets évalués sur le site seront identiques à ceux remarqués sur le site d'exploitation ancien : passages de camions et activités d'extraction. La production moyenne estimée et le rythme d'extraction par campagne ponctuelle, permet de chiffrer le nombre moyen de 10 aller-retours de camions par jour avec des pointes de 30 aller-retours.

Les effets dus au bruit ou à la poussière ne seront perceptibles qu'à proximité immédiate du site de la carrière. La piste d'accès donnant sur le chemin rural est à 200 mètres de l'habitation la plus proche. A cette distance, le bruit engendré par le passage des camions ne sera que très peu perceptible au niveau de l'habitation. Les vents dominants d'Ouest auront même tendance à atténuer légèrement leur perception qui restera toujours inférieure à 44 dBA.

Les matériaux seront acheminés directement par la R.D. 26, dont l'accès est déjà aménagé (entrée et sortie de camions avec signalisation). Le chemin rural d'accès sera régulièrement entretenu. Les engins et camions de l'entreprise seront régulièrement entretenus et fonctionneront de jour, aux heures d'ouverture de la carrière (7 heures 30 - 17 heures 30).

La flore recolonisatrice et la faune inféodée ne seront pas ou peu modifiées, par rapport aux cultures initiales et en comparaison avec des sites identiques qui ont fait l'objet d'extractions et d'aménagements soignés de talus. Ce projet n'aura aucun effet sur la santé publique.

## **1.5 RAISON DU CHOIX DU SITE**

Cette demande de renouvellement d'exploitation de carrière permettra à PIVETTA BTP d'être autonome en matière de production de sables pour les travaux qui lui sont confiés, d'assurer une vente directe à sa clientèle et d'avoir un exutoire pour les terres de décapage de chantiers.

Ces sables servent au remblaiement des tranchées d'assainissement, des plates-formes de chantier et entrent dans la composition des sous-couches de routes. Ce site permet de répondre aux besoins locaux de matériaux sableux.

Le schéma départemental des carrières de l'Oise encourage l'utilisation du sable par rapport aux autres matériaux, en tant que ressource abondante, dont l'extraction entraîne un impact environnemental moindre.

## **1.6 MESURES COMPENSATOIRES**

Une bande de 10 m de protection protégera les terrains voisins. Pour des raisons de sécurité, l'accès de la carrière sera interdit par une barrière fermée en dehors des heures d'activité et des merlons de découverte de 2 m maximum. Sur le plan paysagé, le site remblayé à 100 % sera intégralement rendu au monde agricole après exploitation et aménagement des talus proche de la topographie initiale. Les chemins ruraux seront toujours accessibles et ce pendant toute la durée de l'exploitation.

## **1.7 REMISE EN ETAT**

L'aménagement proposé conduira à la remise en état agricole du site remblayé avec talutage des gradins d'exploitation résiduels.

## **2. CONCLUSION**

Il y aura donc, à la fin des travaux, remise en état du site et de sa vocation agricole initiale.